

03/07/2014

RÉFLEXIONS - Dans le cadre des ordinations presbytérales 2014 qui ont lieu autour de la fête de Saint Pierre et Saint Paul (29 juin), Mgr Renauld de Dinechin, évêque auxiliaire de Paris, Mgr Jean Legrez, archevêque d'Albi, et Mgr Bernard-Nicolas Aubertin, archevêque de Tours, témoignent des ordinations de prêtres religieux qu'ils célèbrent à l'occasion de cette fête. Par E. Nghiap.

Mgr Renauld de Dinechin: « J'ai voulu lui transmettre la confiance que Dieu a déposé dans son âme »



Le frère carme Jean-Alexandre a été ordonné prêtre le samedi 7 juin 2014 par Mgr Dinechin, évêque auxiliaire de Paris. Ce dernier confie que pour lui « la spiritualité du carmel est l'expérience au sein de laquelle (il) entend l'appel du Christ dans (sa) vie, et dans laquelle (il) tente jour après jour de lui donner (sa) réponse ». Se situer en disciple de Sainte Thérèse d'Avila, qui avait compris que Dieu était présent dans son âme, motive à consacrer chaque jour deux heures à l'oraison, la prière du cœur. L'évêque, en successeur des Apôtres, a voulu poser dans le geste de l'ordination du frère Jean-Alexandre, le sceau pour agir au nom du Christ au service de ses frères au sein de l'Église. En tant que religieux et prêtre, le frère devient avant tout ministre des sacrements au milieu des baptisés et de ses frères. « Par son charisme religieux, il offre un chemin particulier pour accomplir la condition de disciple du Christ Jésus ».



Mgr Jean Legrez: « Un nouveau souffle dans des monastères, poumons du diocèse »

3 frère Bénédictins ont été ordonnés prêtres à la veille de la Pentecôte 2014 par Mgr Jean

Legrez, archevêque d'Albi. Étant lui-même religieux dominicain, il ressent une certaine proximité et compréhension avec ces frères qui ont désormais la charge d'accompagner leur communauté au sein du diocèse. Avec de nombreux fidèles, les 2 monastères bénédictins du diocèse sont de véritables piliers de l'Église d'Albi. « Accueillir de jeunes prêtres religieux est une chance pour ces lieux où ils pourront partager ensemble le sacrement de l'Eucharistie et poursuivre un ministère marqué par la miséricorde et la compassion pour leurs frères moines, mais aussi pour toute personne en besoin d'écoute ». La richesse chez les prêtres religieux est d'apporter une teinte particulière à l'exercice du sacerdoce . « Tel un orchestre où chaque instrument est différent, tous jouent ensemble de manière harmonieuse. Chaque ordre apporte une manière de vivre le sacerdoce qui est heureuse pour l'Église ».

Mgr Bernard-Nicolas Aubertin : « Je demande à ces religieux d'être vraiment fidèles à la vocation première de l'ordre dans lequel ils sont



engagés »

Dimanche 29 juin, Mgr Aubertin, archevêque de Tours, ordonnera prêtres 5 frères dominicains. Pour lui, l'ordre de St Dominique a une part très forte dans l'histoire de l'Église marquée par une présence très forte de la vie de prière et de contemplation. De plus, leur formation et leurs apports dans la réflexion théologique et scientifique est une dimension importante. Elle permet « une belle complémentarité » avec l'ensemble des prêtres diocésains. Mgr Aubertin souligne également l'importance de « demander à ces religieux d'être fidèles à leur propre vocation, à l'esprit de leur fondateur, et d'amener un enrichissement, une présence d'Église, une réflexion au sein de leur communauté et dans leur diocèse ».

Les prêtres diocésains sont particulièrement caractérisés par le service de la pastorale et de la vie diocésaine dans l'ensemble. Ce qui est moins le cas des prêtres religieux, davantage au service de leurs communautés. Dans le cadre de formations et de conférences qui peuvent s'organiser, il estime qu'il est important de pouvoir compter sur l'apport de personnes formées. Étant libérés de certaines tâches qu'un prêtre diocésain peut être amené à remplir, les prêtres

religieux sont présents en parfaite complémentarité avec ce regard particulier qu'apporte leur communauté : « Les prêtres religieux ne sont pas les suppléants des diocésains. Ils forment une harmonie d'ensemble riche, qui se constitue entre une vie diocésaine et une vie propre à un ordre ».

Source: Église Catholique en France. 26/06/2014